

AVIS INTERNET – AXA IMMO AVENIR

Paris-La Défense, le 20 mai 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaires de l'Organisme de Placement Collectif Immobilier AXA Immo Avenir (ci-après l'« **OPCI** »), gérés par BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE (ci-après la « **Société de gestion** ») et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente que la Société de gestion a décidé d'apporter les modifications suivantes à l'OPCI.

1. Modifications relatives aux outils de gestion de la liquidité

Conformément à la directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant les directives 2009/65/EC (concernant les OPCVM) et la directive 2011/61/EU (concernant les FIA), un OPCI est tenu de sélectionner au moins deux outils appropriés de gestion de la liquidité.

Pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires susmentionnées, la Société de gestion a décidé de mettre à jour le prospectus et les statuts de l'OPCI pour faire mention des deux outils de gestion de la liquidité déjà existants :

- Une mesure de plafonnement des remboursements (gates) avec des précisions sur les conditions dans lesquelles il sera déclenché.
- Une commission de rachat acquise à l'OPCI

Ces modifications prendront effet le 26 mai 2026.

2. Autres changements mineurs dans le prospectus

Par ailleurs, nous vous informons des changements mineurs suivants dans le prospectus :

- Clarification de la rédaction de l'objectif de gestion sans changement sur la stratégie d'investissement
- Changement de lien sur le site internet de la Société de Gestion

Ces modifications prendront effet le 26 mai 2026.

Les autres caractéristiques de l'OPCI demeurent inchangées. Ces changements, qui ne constituent pas une mutation soumise à l'agrément de l'AMF, n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'auront aucun impact sur votre OPCI que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) de votre OPCI.

La documentation réglementaire actualisée de l'OPCI (DIC, Prospectus, annexe précontractuelle) est disponible sur le site internet : <https://funds.axa-im.com/>, ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou distributeur sur vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.